

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 3 mai 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents; Monsieur Jean-Guy Lavergne, Monsieur Réal Lajeunesse, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur Claude Desjardins, Monsieur Ward O'Connor et Monsieur Yvon Rivet.

Autres présences; Martine Duperré, Réjean Aubé, Pierre Gauthier, Patrick Morin, Claude Morin, Marc Emond, René Côté, Roger Paradis, Carole Rozon

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-05-114

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-115

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 avril 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-116

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 10235 au # 10272 pour un montant de 32,249.02 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 10273 au #10365 pour un montant de 64,058.41\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2010-05-117

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CONCESSION AVEC POSTES Canada

CONSIDÉRANT QUE la convention de concession du bureau de poste datée du 17 juillet 2005 arrivera à échéance le 16 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada, nous a fait parvenir une nouvelle demande;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci contient les mêmes informations et conditions que la dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de renouveler la convention de concession avec Postes Canada pour une durée de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-118

FORMATION; LOI 76

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine, et il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes a assister à la formation sur la nouvelle loi 76, donnée par l'ADMQ qui aura lieu le 15 juin à Gatineau. Le coût de l'inscription est de 215\$ plus taxes.

Il est entendu que les frais relatifs à cette formation lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-119

COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QU'UN colloque régional sur la sécurité civile aura lieu à Gatineau le 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'une telle activité est importante pour informer les dirigeants lors de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'autoriser le maire Alain Fortin à assister au colloque régional sur la sécurité civile qui aura lieu à Gatineau le 8 juin prochain.

Les coûts d'inscription sont de 60 \$ chacun incluant le dîner.

Il est entendu que les frais relatifs à cette journée lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-120

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne afin de faire un amendement au règlement # 34 intitulé « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) afin de modifier le droit par tonne métrique, par mètre cube.

2010-05-121

FORMATION D'UN NOUVEAU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5, du règlement # 2006-16 intitulé règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme, les membres du CCU doivent être des personnes qui résident dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Michelle Blais et Madame Carole Trépanier ne résident plus dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de nommer le conseiller responsable en urbanisme Monsieur Serge Lafontaine et Monsieur François Côté pour remplacer celles-ci.

Le conseil nomme Monsieur Serge Lafontaine, président du comité et Messieurs François Côté et Pierre Côté membres du comité et ainsi que Madame Martine Duperré, inspectrice pour siéger sur le comité.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-122

ENGAGEMENT CHEF D'EQUIPE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé dans la municipalité pour obtenir un chef d'équipe en voirie et responsable du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réjean Côté a été rencontré par le conseil municipal et celui-ci répond aux critères demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'engager Monsieur Réjean Côté inspecteur en voirie et celui-ci a commencé le 26 avril prochain au tarif horaire de 15.00\$ de l'heure pour un minimum d'heure de 40 hres par semaine pour une période d'essai d'un mois ensuite son salaire augmentera à 16.00\$ de l'heure, car Monsieur Côté s'occupera aussi de tous les équipements de voirie de la municipalité, il entretiendra ceux-ci quotidiennement.

Monsieur Côté suivra la formation pour le programme de qualification des opérateurs et opératrices en eau potable qui sera donné prochainement.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-123

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ POUR AIDE A DOMICILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention salariale pour un employé qui effectuera des travaux chez les personnes âgées ou malades;

CONSIDÉRANT QUE la durée du projet sera de 26 semaines soit du 26 avril au 29 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'Emploi-Québec a des critères spécifiques pour les personnes admissibles audit programme;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Lafond répond aux critères d'Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lafontaine et il est résolu d'engager Monsieur Serge Lafond pour travailler sur ledit projet d'aide à domicile au tarif horaire de 10.00\$ à raison de 35 heures semaine.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-124

ENGAGEMENTS D'EMPLOYÉS

Proposé par Serge Lafontaine et il est résolu d'engager Monsieur Michel McDermott en tant qu'adjoint au chef d'équipe de la voirie, il effectuera toutes les tâches reliées à la voirie pour un minimum de 40 heures par semaine au tarif horaire de 11.96 \$ et Monsieur Paul Morin qui aura pour tâches, la tonte de gazon aux différents sites de la municipalité ainsi que divers travaux demandés à l'occasion par l'autorité municipale. Son tarif horaire sera de 11.44 \$ de l'heure et celui-ci commencera le 3 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-125

DEMANDE DE DÉSIGNATION DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les articles 333 et 521.3 92) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Montcerf-Lytton que Monsieur le Maire Alain Fortin soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yvon Rivet et il est résolu de demander au ministre de la Justice de désigner Monsieur Alain Fortin maire de la Municipalité de Montcerf-Lytton comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice à célébrer des mariages dans la municipalité

Adoptée à l'unanimité

2010-05-126

FORMATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé Monsieur Réjean Côté en tant que responsable du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes du MDDEP, celui-ci doit suivre un cours de 14 jours (98 hres) auprès d'un cégep pour obtenir sa qualification d'opérateur en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Lafond, concierge de la municipalité est intéressé à suivre ce cours également;

CONSIDÉRANT QU'IL est préférable d'avoir deux personnes formées pour ce cours;

CONSIDÉRANT QU'UN cours débutera le 25 mai prochain à Gatineau aux coûts de 140.00\$ par jour par participant et autres frais pour l'instructeur qui ne sont pas connus encore;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut obtenir une subvention d'Emploi-Québec pour les frais de déplacements, repas et hébergement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'envoyer les inscriptions de Monsieur Réjean Côté et monsieur Serge Lafond pour suivre le cours d'opérateur en eau potable qui se donnera à Gatineau le 25 mai prochain, et d'autoriser la directrice générale à faire la demande de subvention auprès d'Emploi-Québec.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-127

INSCRIPTION DE NOUVEAUX POMPIERS AU COURS POMPIER 1

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire l'inscription de quatre nouveaux pompiers pour la formation pompier 1, section 1-2 et 3 auprès de l'école nationale des pompiers et de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Messieurs Serge Boivert, Serge Lafond, Raoul Lapratte et Claude Cyr

Adoptée à l'unanimité

2010-05-128

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #35

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #93
AJOUT DE L'USAGE h1, DANS LA ZONE F104**

- ATTENDU QUE la municipalité de Lytton a adopté le règlement #93 relatif au zonage;
- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ce règlement;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée régulière du conseil le 6 Avril 2010
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été préalablement déposé à l'assemblée régulière du conseil le 3 mai 2010;
- ATTENDU QUE chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;
- ATTENDU QUE le projet de règlement #35 vise la zone F104;
- ATTENDU QUE les usages permis dans la zone F124, par le règlement de zonage #93, sont : F1 ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal est disposé à modifier son règlement de zonage #93 de façon à ajouter un nouvel usage dans la zone tel que décrite ci-après :

Les usages permis dans la (F104) sont : F1;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'ajouter l'usage h1, dans la zone F104.

De plus, il est ordonné, statuer et décréter par le conseil municipal ce qui suit :

- Article 1 :** Le présent règlement porte le nom de **Règlement #35 modifiant le règlement de zonage #93, ajout de l'usage h1, dans la zone F104**
- Article 2 :** Les usages permis dans la nouvelle zone (F104) sont : H1 et F1;
- Article 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu le certificat de conformité de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Alain Fortin, maire

Liliane Crytes, sec.-trés.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-129

REMBOURSEMENT POUR ACTIVITÉS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été déposées au bureau municipal pour obtenir un montant pour les frais d'inscription à des activités sportives en dehors de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut encourager les jeunes à faire de l'activité physique pour leur santé;

CONSÉDÉRANT QUE l'activité doit être donnée par une institution reconnue par la municipalité et officiellement approuvée par des fédérations ou associations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu que de rembourser un montant maximum de 50.00 \$ par année pour chaque enfant de moins de 18 ans inscrit dans n'importe laquelle discipline sur le territoire de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-130

MANDAT POUR ARRÉRAGES DE TAXES

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes a envoyé à notre firme d'avocats Dunton Rainville toutes les personnes ayant des arrérages de taxes de plus de deux ans incluant l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-131

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 7 décembre dernier, celui-ci mandatait la firme Cima+, pour préparer des plans et devis pour l'achat d'équipements de dosage d'hypochlorite de sodium (chlore) ainsi que des travaux de contrôle, instrumentation et d'électricité.

CONSIDÉRANT QUE la firme Cima +, nous a envoyé un devis descriptif des travaux avec une estimation des coûts qui s'élèvent à 52,272\$;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de procéder aux travaux de modifications au système de chloration existant et faire l'achat des équipements proposés dans la description des ouvrages présentés par la firme Cima+.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-132

RÉSULTAT DU CONCOURS DE LOGO ET SLOGAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil a lancé un concours de slogan et logo au mois de février dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois devis;

CONSIDÉRANT QUE celui de Madame Marie-Claude Ménard est le plus représentatif de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le slogan est « La nature une passion » et que le logo représente, la nature, l'eau, la pêche, la chasse, donc les activités que se déroulent et représentent notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des retouches doivent être faites sur le logo selon nos recommandations et Madame Ménard est d'accord pour modifier celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accorder le prix de 100 \$ pour le logo et 100 \$ pour le slogan à Madame Marie-Claude Ménard et d'accorder un prix de participation 25 \$ aux deux autres participantes Chloé St-Martin et Alexandra St-Martin toutes deux âgées respectivement de 9 et 12 ans.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LUMIÈRE DE RUES

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'installer une lumière de rues à l'intersection du chemin du sixième rang et du chemin de l'Aigle pour la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'éclairage appartient à la municipalité, donc la municipalité doit procéder à l'achat de la lumière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un poteau et du branchement à l'intersection du chemin du sixième rang et du chemin de l'Aigle. Il est entendu que la municipalité procèdera à l'achat de la lumière.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-134 MANDAT A Me Johanne Lachapelle,
DOSSIER DU PONT DU SIXIEME RANG

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a procédé à la reconstruction du pont du sixième rang;

2010-05-133 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis les parcelles de terrains pour l'élargissement de ce pont auprès de Messieurs Pierre Déry, Sylvain Démoré et Ernest Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE ces parcelles ont été cadastrées par le service du cadastre du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles a approuvé les nouveaux numéros de lots;

CONSIDÉRANT QU'IL faut acquérir ces parcelles par actes notariés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne il est résolu de mandater me Johanne Lachapelle pour préparer les actes notariés et autorise le maire Alain Fortin et la directrice générale Liliane Crytes a signé tous les documents nécessaires pour ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-135 JOURNEE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est inscrite auprès de Kino-Québec pour l'organisation d'une journée dans le cadre de la journée du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE le comité des citoyens organisera cette journée en collaboration avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la journée choisie est le 8 mai prochain et diverses activités auront lieux telles que; parties de Volley-ball, jeux gonflables, activités au parc avec les jeunes et autres;

CONSIDÉRANT QU'il y aura aussi un dîner aux hot-dog;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 200\$ de Kino-Québec et cette agence nous a fait parvenir des serviettes et gourdes pour distribuer à nos citoyens participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de fournir les hot-dog, jus et bouteilles d'eau pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2010-05-136

INVITATION POUR SOUMISSIONNER; CAMION DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acheter un camion neuf d'une grosseur d'une tonne pour le service de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà sondé le marché;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire l'acheter sur crédit-bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne, et résolu d'inviter ces fournisseurs à nous déposer une soumission telle que le devis soumis ;

Garage J.E. Gendron de Maniwaki
Garage Gérard Hubert de Maniwaki
Camions Freightliner de Mont-Laurier

Il est entendu que les soumissions devront être cachetées et déposées au bureau municipal au plus tard le lundi 31 mai 2010 à 15.00 heures

Adoptée à l'unanimité

2010-05-137

INVITATION A SOUMISSIONNER POUR LA RÉFECTION DU TOIT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire la réfection du toit du centre municipal, c'est-à-dire changer le papier bardeaux d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Lajeunesse et résolu de demander des soumissions par invitation à ces compagnies;

Toitures Expert/ Ugo Cécire de Bois-Franc
Les toitures J.L.P. Bélanger Inc. de Mont-Laurier
Gérald Lapratte Construction de Maniwaki

Adoptée à l'unanimité

2010-05-138

ACHAT DE BACS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir aux citoyens, la possibilité d'obtenir des bacs pour le recyclage et les déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été lancée aux citoyens, sans obligation à savoir ceux qui veulent obtenir un bac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fournira la somme de 25\$ par bac

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour 100 bacs et Martel et fils nous a déposé une soumission à 72.97\$ du bac plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de faire l'achat de 100 bacs aux coûts de 72.97\$ chacun plus taxes livraison

incluse, pour un total de 8236.50\$

Adoptée à l'unanimité

2010-05-139

TÂCHES AU NOUVEAU CONSEILLER, SIEGE # 6

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yvon Rivet a été élu conseiller au siège # 6, le 25 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu d'accepter la description de tâches proposée par le maire au conseiller #6;

Bibliothèque
Salle de Lytton
Politique aux nouveaux arrivants et nouvelles familles
Comité de la forêt
Parc récréatif, rivière désert

Adoptée à l'unanimité

2010-05-140

APPUI À MONSIEUR MICHEL EMOND; DEMANDE A LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Émond a fait une demande d'autorisation à une autre fin que l'agriculture auprès de la commission de protection de territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Emond est un entrepreneur forestier et possède 84.66 hectares dans la zone A118 dans la municipalité, celui-ci habite en plein cœur du village et le fait d'utiliser et entreposer les équipements forestiers tel que débusqueuses et moulin à scie ne respecte pas la réglementation municipale dans cette zone urbaine;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Emond désire s'établir sur ses terrains boisés et demande une autorisation sur une superficie de 5000 mètres carrés sur les lots 3,319,678 et 3,319 883.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réal Lajeunesse et résolu d'appuyer la demande d'autorisation de Monsieur Michel Émond auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur une superficie de 5000 mètres carrés sur les lots 3 319678 et 3 319883 afin d'y construire une résidence.

c.c. M.R.C. Vallée de la Gatineau

Adoptée à l'unanimité

2010-05-141

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22.40 heures, Monsieur le conseiller Réal Lajeunesse propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Directrice générale